



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 mars 2017

A 18H30 EN MAIRIE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SURET Fabrice, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie- Aurélie, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha, PRONNIER Chantal.

Excusés représentés : DELPORTE Bernard (procuration GODSENS Jean-Jacques), SOJKA David (procuration CORBUT Pierre), SURET Fabrice (procuration LECOMTE Jean-Marie), GORNY Mylène (procuration WATTELLIER Marie-Aurélien), LECLERCQ VOISIN Sophie (procuration PRONNIER Chantal), TISON Emmanuelle (procuration LUCAS Jean-Pierre).

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame Isabelle TRAISNEL est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de séance du 2 mars 2017

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans le vote lié à la modification d'appellation du SIVOM (question 5). Il n'était pas le seul à avoir voté contre. La phrase ne semble pas finie.

Monsieur Jean-Luc FACHE fait remarquer à propos de la question 6 que le SIADEBP ne perçoit pas d'imposition. Il ne sert que de relais que pour la taxe d'assainissement perçue par la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire indique que les représentants du SIVOM et du SIADEBP s'opposent systématiquement aux augmentations des tarifs, car il faut au préalable avoir une meilleure gestion du service. Monsieur le Maire fait remarquer que le SIADEBP a augmenté le tarif de l'eau dernièrement.

Monsieur le Maire dit que l'effort de gestion doit être fait. Le pouvoir d'achat des citoyens est parfois malmené. C'est pourquoi sur la commune les services sont créés de façon à éviter d'entamer le pouvoir d'achat des violinois.

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu à l'unanimité après modifications.

3 - Finances locales – Adoption des comptes de Gestion — année 2016

Madame Marie-Thérèse PAQUET rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2, après présentation par Monsieur le Maire des résultats des comptes de Gestion 2016 établis par Monsieur le Trésorier Municipal, Monsieur

WAILLE en poste à Beuvry, et conformes aux comptes administratifs de la commune, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes de Gestion.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion en indiquant qu'il est obligatoire de faire voter ces comptes de gestion.

Le budget communal présentait en 2015 un excédent de 4 418 588,97 € , en 2016, il est de 4 732 674,01 €

Le budget salle des fêtes présentait en 2015 un excédent de 31 991.16 € et en 2016, il est de 44 999,96 €

Le budget camping présentait en 2015 un excédent de 50747,42 €, en 2016, il est de 48070,07 € ;

Le budget ZAC présentait en 2015 un excédent de 2 147 581.86 €, en 2016, il est de 2 185 172.44 € ;

Au total l'excédent est donc de 6 648 909,41 € en 2015 et de 7 010 916,48 € en 2016.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont identiques et soumet au vote les comptes de gestion.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande pourquoi le tableau HELIOS du percepteur n'a pas été transmis.

Monsieur le Maire répond que tous les comptes ont été transmis mais que pour la présentation en réunion un tableau synthétique a été réalisé.

Monsieur FACHE indique que généralement le tableau Hélios est transmis.

Monsieur le Maire indique ce tableau sera mis sur le site de la commune.

Monsieur Jean-Luc FACHE reprend en indiquant que les membres du Conseil doivent être en possession de tous les éléments.

Monsieur Le Maire répond que les éléments ont été transmis.

Monsieur Alain DELANNOY ajoute que pour les comptes de gestion, le rapport de la commune comprend 80 pages et les autres comptes 50 pages.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il y a un rapport. Le rapport de l'exercice 2016 doit être transmis. Il ajoute qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion qui ne sont pas joints. Les éléments ne sont pas fournis sous les formes habituelles. Le plus important c'est le compte administratif. Lors de la commission finances il ne sait pas si s'agissait des mêmes données.

Monsieur le Maire indique que le compte administratif a été donné. Il indique que le compte de gestion est également transmis puisqu'il est identique au compte administratif.

Monsieur Jean-Luc FACHE ajoute que bien entendu, si le compte de gestion n'est pas identique au compte administratif le résultat n'est pas sincère. Il aurait voulu avoir les documents.

Monsieur FACHE indique que la vue d'ensemble est nécessaire, cela avait été ébauché en commission finances mais ici ils n'y sont pas.

Les comptes de gestions sont adoptés à l'unanimité.

4 - Finances locales – Adoption des comptes Administratifs — année 2016

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs.

Le budget communal présente en fonctionnement un excédent de 4 399 289,81 € et en investissement un excédent de 333 384,20 € ce qui représente un total de 4 732 674,01 €.

Le budget Salle des Fêtes présente en fonctionnement un excédent de 28 844,73 € et en investissement un excédent de 16 155,23 € ce qui représente un total de 44 999,96 €.

Le budget camping présente en fonctionnement un excédent de 12 906,18 € et en investissement un excédent de 35 163,89 € ce qui représente un total de 48 070,07€.

Le budget ZAC présente en fonctionnement un excédent 270 899,05 € et en investissement un excédent de 1 922 273,39 € ce qui représente un total de 2 193 172,44 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs. Il donne la parole à Monsieur Alain Delannoy.

Les comptes administratifs sont adoptés à la majorité avec 5 abstentions Mesdames TISON, PRONNIER, LECLERCQ VOISIN et Messieurs LUCAS, FACHE.

Monsieur Jean-Luc FACHE souhaite souligner le manque de réalisation sur l'ensemble de l'exercice.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur Delannoy informe Monsieur le Maire du vote des comptes administratifs à la majorité avec 5 abstentions.

Monsieur le Maire remercie son équipe pour le travail effectué.

Monsieur Jean Luc FACHE tient à expliquer les motifs de son abstention. Il indique, comme il l'a déjà fait remarquer, que seulement 65% de réalisation de l'investissement prévu sur l'année dernière, cela est trop peu. La façon de voir les choses est modifiée cette année avec la baisse des taxes et la prévision d'autres travaux, ce avec quoi il est d'accord. Le fait qu'il n'y ai pas d'investissement et que toutes les prévisions d'investissement ne soient pas réalisées, c'est un choix. En 2016, 34% de l'investissement prévu a été réalisé. C'est pour cette raison qu'il trouve que ce n'est pas suffisant. Le budget 2017 lui semble plus réaliste.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas tout à fait d'accord. Il précise que cette réflexion est basée sur une somme, avant d'ajouter qu'un investissement c'est une réalisation qui, si elle est bien négociée, peut être moins important que la dépense prévue.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a des engagements vis-à-vis de la population de Violaines et qu'aujourd'hui 80% de ses engagements sont réalisés. Il a été élu sur la base de ces engagements qui sont tenus. Un investissement ce n'est pas qu'une somme c'est une négociation. Si le coût est négocié certes le taux de réalisation est inférieur, mais l'investissement est réalisé.

Monsieur Jean-Luc FACHE reprend en indiquant qu'il n'est pas d'accord. Si le budget prévisionnel est de 200 000 € mais que le coût de l'opération est de 100 000 € il reste 100 000 € qui peuvent servir à autre chose. Cette somme est budgétisée.

Monsieur le Maire indique que la somme est budgétisée. Il rappelle que les feuilles de route sont faites par les adjoints. Cette façon de travailler plait à Monsieur le Maire car les équipes sont au travail et elles font un travail formidable. Ces équipes préparent tout comme vous avez pu le voir lors des différentes commissions. Tout est budgétisé. Des devis sont établis et les techniciens travaillent alors sur les trois devis et les marchés. Grâce à cela les prix sont réduits. L'investissement a baissé de 19% en France. Depuis trois ans, la municipalité a réalisé un espace de jeux pour les jeunes, mis en place des panneaux de signalisations, refait des routes complètement, fait des aménagements d'accessibilité pour les bâtiments. Elle travaille sur la reconstruction de l'école maternelle qui n'était pas prévue au programme. Les Violainois et lui-même ne rougissent pas de cela. Monsieur le Maire ajoute qu'il est fier de ces réalisations car les élus ont bien travaillé et les techniciens ont suivi derrière.

Une école maternelle et une crèche arrivent ce n'était pas prévu. Cela doit être provisionné, grâce à cette provision, ce projet va être financé de façon normale et régulée sans augmenter l'impôt et sans endetter la commune. L'endettement se fera avec les taux actuels. L'effort de gestion est fait. Ce travail de gestion, d'organisation et d'optimisation des dépenses est une fierté. Monsieur le Maire remercie les techniciens car cela représente un travail énorme.

5 - Finances locales - Affectation de résultat année 2016

Madame Isabelle VERMUSE explique qu'en comptabilité publique M14 le résultat de l'année N-1 fait l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal est invité à affecter les résultats des budgets de la commune.

Monsieur le Maire annonce les affectations.

Les affectations de résultats sont adoptées à la majorité avec 4 abstentions (Mesdames PRONNIER, LECLERC-VOISIN, TISON et Monsieur LUCAS).

6 - Finances locales - Adoption des Budgets Primitifs — année 2017

Monsieur Jean-Jacques GODSENS explique que lors de la réunion du 2 mars, le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté.

Le budget primitif est un acte de prévision. Il consiste en un état évaluatif de l'ensemble des recettes et dépenses à réaliser sur l'exercice à venir. C'est aussi un acte d'autorisation.

Monsieur le Maire explique que la programmation et les axes de travail présentés par les délégations ont été mis en adéquation, et présente les propositions de budget pour l'année 2017.

Madame Chantal PRONNIER demande si une nouvelle commission finances est prévue.

Monsieur le Maire indique que oui comme évoqué, elle permettra de choisir le prêt. Le Trésorier sera rencontré prochainement pour recueillir ses propositions sur ce prêt. Les propositions seront étudiées en commission.

Monsieur le Maire remercie toutes les équipes sur le travail réalisé surtout dans les conditions financières actuelles avec les baisses de dotations, les augmentations de charges, les TAP mises en place sur Violaines, et le choix de ne pas augmenter le coût des services depuis trois années. Tout cela est possible grâce à la gestion draconienne qui est faite.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande à propos du budget ZAC s'il est possible d'obtenir des précisions sur le devenir de ce budget et sur les affectations des sommes restantes.

Monsieur le Maire indique que ce budget est amené à être reversé au budget communal. La communauté d'agglomération a été rencontrée en juin 2016 pour nous informer que suite à la loi NOTRE les ZAC entraient dans les compétences de l'agglomération. Les informations sollicitées ont été communiquées à l'agglomération. En décembre Monsieur le Maire les a relancés. Aujourd'hui aucun retour n'a été fait. Monsieur le Maire précise qu'il a annoncé à Monsieur FERIAER (DGA du développement économique) qu'il n'accepterait pas de perdre l'argent. Ce sujet sera abordé en commission finance.

Monsieur FACHE demande si l'on sait déjà si les voiries vont être ou non reprises.

Monsieur le Maire répond que la Communauté d'Agglomération a dressé un état des lieux des voiries, de l'éclairage Public, de l'assainissement... Tout nous a été transmis mais aujourd'hui aucune convention n'est signée.

Monsieur FACHE dit qu'il ne faut plus entreprendre de travaux dans ces zones car cela ne nous concerne plus.

Les Budgets Primitifs 2017 sont adoptés à l'unanimité.

7 - Personnel territorial – Tableau des effectifs

Madame Véronique DELCOURT explique que le tableau des effectifs est une pièce annexe du budget, et fait partie des éléments à joindre lors de la transmission du budget au service du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire indique que le service animation est un peu plus doté en raison des TAP.

Madame Chantal PRONNIER demande si des départs en retraite sont prévus en 2017.

Monsieur le Maire indique que la personne qui pouvait prétendre à la retraite prolonge sa carrière. Il y a eu beaucoup de départ ces trois dernières années et cette année il y a une stabilisation. Quoique l'on dise les retraites de la fonction publique territoriale ne sont pas si élevées que cela donc les agents sont obligés de prolonger leur carrière.

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

8 - Finances Locales – Subventions aux associations.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS rappelle que la commission municipale en charge des associations s'est réunie le 15 février 2017 afin de statuer sur les demandes de subvention présentées par les associations pour l'année 2017. Il rappelle que les membres du Conseil Municipal qui siègent au bureau des différentes associations sont invités à ne pas prendre part au vote de la subvention versée à cette association.

Les subventions suivantes sont adoptées :

ASSOCIATION	Subvention votée	Vote
Recherche contre le cancer	100,00 €	Unanimité
Les PEP 62	100,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	400,00 €	Unanimité
APE	900,00 €	Unanimité
ASV	21 000 €	Unanimité
BCV	20 000 €	Unanimité retrait Mr Godsens
CAPA	250,00 €	Unanimité
CASPJ	2 800 €	Unanimité
Danse classique	2 700 €	Unanimité
Détente pour Tous	240,00 €	Unanimité
Don du Sang	500,00 €	Unanimité
FJEP	13 900,00 €	Unanimité retrait Mr Corbut
Association Musicale	74 500,00 €	Unanimité
La passerelle	270,00 €	Unanimité
Médaillés du Travail	500,00 €	Unanimité
Tennis de Table	3 500,00€	Unanimité
Confrérie de la Fraise	500,00 €	Unanimité

Le montant total des subventions accordées s'élève à 141 960 €.

9 - Finances Locales – Subvention à la coopérative des écoles

Madame Marie Aurélie WATTELLIER explique que chaque année, la commune accorde aux écoles de la commune une somme par enfants scolarisé. Ainsi, il est proposé de verser 39 € par enfant soit :

- pour l'école Varet (216 enfants) 8 424 €
- pour l'école maternelle « Les Roses » (145 enfants) 5 655 €.

Madame Chantal PRONNIER demande s'il n'est pas possible d'envisager un petit effort supplémentaire sur la somme allouée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des propositions.

Madame Chantal PRONNEIR propose un montant de 45 € par enfant.

Monsieur le Maire indique que cela représente une somme totale de 16 245 €. Il s'agit d'une forte augmentation.

Monsieur le Maire indique que cette somme sert à commander des fournitures. Il n'y a pas eu de demande de la part des enseignants.

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER dit qu'en parallèle la commune fait déjà un effort avec l'informatisation dans les classes.

Monsieur le Maire indique que cela fait 15% d'augmentation. Il propose d'allouer cette année 40€ et de voir si une demande complémentaire est faite.

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER ajoute que lors du dernier conseil de classes, les enseignants ont demandé quand aurait lieu le versement de cette subvention, sans demander une augmentation. En parallèle la commune prend en charge certaines dépenses. Cela permet sans trop augmenter la subvention par enfant d'aider plus le fonctionnement des écoles. L'augmentation à 40 € représente une augmentation de 361 €.

Monsieur Olivier BONVARLET explique qu'il vote contre car cela n'a pas été demandé et que l'attribution n'est pas justifiée par une demande

Le Conseil Municipal décide à la majorité (deux votes contre Messieurs BONVARLET ET CORBUT)) de se prononcer pour le versement d'une subvention de 40,00 € par élève.

10 - Citoyenneté et Libertés Publiques – Tirage au sort préalable à la désignation aux fonctions de jurés d'assises

Monsieur Jean-Marie LECOMTE indique que par courrier en date du 13 février 2017, Madame la Préfète du Pas de Calais invite, conformément aux dispositions législatives, les Maires à procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises du Pas-de-Calais en 2018. La liste des personnes tirées au sort doit parvenir en préfecture avant le 23 juin 2017. Ce tirage au sort doit avoir lieu publiquement, c'est pourquoi la commune a décidé d'y procéder lors d'une réunion du Conseil Municipal

Pour la commune, il doit être procédé au tirage au sort sur les listes électorales de 9 personnes ayant 23 ans et plus en 2018.

Sont tirés au sort : Gruyelle Pauline, Trehout Geoffrey, Herot Natacha, Delarue Pierre ; Fkyerat Abdallah, Podevin Maxence, Hennebelle Paulette, Sense Jacky, Fauquemberg Maxime.

11 - Aide Sociale - Insertion professionnelle - Jobs de Printemps et d'été 2017

Madame FIDELLE Lucette rappelle que la commune de Violaines offre aux jeunes des emplois afin d'acquérir une première expérience professionnelle, dans les services municipaux, pendant les périodes de printemps et d'été. Ces opérations dénommées « job de printemps et jobs d'été » s'étendront respectivement cette année sur les périodes des vacances de printemps et d'été 2017. Il s'agit de proposer une semaine de travail (35h) aux jeunes résidant la commune de Violaines et âgés de 18 à 21 ans révolus.

Il est proposé d'ouvrir au maximum 20 postes pour la période de printemps et 80 postes pour la période estivale en qualité d'agent des services techniques ou administratifs non-titulaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de personnes en situation de handicap au regard des difficultés particulières d'accès à l'emploi que rencontre ce public. Une période de 2 semaines de travail pourra être proposée sur des postes adaptés selon les conditions d'accès qui auront été préalablement étudiées avec le demandeur.

Ces agents seront rémunérés sur la base des indices correspondant à l'échelon 1 de l'échelle 1 Ces emplois ne pourront être cumulés entre-deux, ni avec ceux liés à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération est relancée avec des modalités particulières pour les personnes porteuses de handicap qui rencontrent des difficultés pour trouver des contrats saisonniers dans les entreprises classiques. Les jeunes de l'année dernière ont fait un bon travail et ils sont motivés pour embellir la commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement des opérations Jobs de printemps et Job d'été.

12 - Fonction Publique - Rémunération du personnel des Centres d'Accueil et de Loisirs

Madame Isabelle LOGEZ explique que par délibération du 11 avril 2014, le Conseil Municipal avait arrêté la rémunération des personnels des centres d'Accueil et de Loisirs.

Par décrets 2016-596 et 2016-604 du 12 /05/2016 et 2016-1372 du 12/10/2016 les grilles indiciaires de la fonction publique ont évolué avec application au premier janvier 2017. Les animateurs de plus de 18 ans sans formation étaient rémunérés sur la base de l'indice le plus bas de la première grille de la filière Animation. Afin de garder cette proportion de rémunération, il est proposé d'arrêter les bases de rémunération suivantes :

Fonction	Diplôme	Situation actuelle	Nouvelle situation	
			Grade	Echelon
Directeur titulaire	BAFD	IB 498 IM 429	Echelle C3 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ème} classe	Echelon 8 IB 499 IM 430
Directeur en cours de formation BAFD	stagiaire	IB 434 IM 383	Echelle C2 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Echelon 9 IB 444 IM 390
Animateur titulaire	BAFA	IB 380 IM 350	Echelle C1 Adjoint d'animation	Echelon 10 IB 386 IM 354
Animateur (en cours de formation BAFA)	stagiaire	IB 336 IM 318	Echelle C1 Adjoint d'animation	Echelon 3 IB 349 IM 327
Animateur (plus de 18 ans)	sans formation	IB 330 IM 316	Echelle C1 Adjoint d'animation	Echelon 1 IB 347 IM 325

Madame Chantal PRONNIER demande ce que cela représente comme augmentation.

Il est répondu que le point brut représente un montant de 4,70 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les rémunérations proposées.

13 - Fonction Publique -Personnel territorial – Modification du régime indemnitaire mise en place du RIFSEEP pour les agents du patrimoine

Madame Christine COULON explique que dans le cadre de la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP dont l'ensemble des critères ont été adoptés par délibération du 31 mai 2016, l'arrêté du 30/12/2016 est venu préciser les dispositions applicables aux adjoints territoriaux du patrimoine à compter du 01/01/2017.

Le Conseil Municipal est invité à adopter, pour les agents du patrimoine, à compter du 1^{er} février 2017, la proposition de Monsieur le Maire relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les critères adoptés le 31 mai 2016.

Monsieur le Maire ajoute que l'année dernière ce dispositif de primes avait été mis en place pour le personnel administratif et que désormais il peut être mis en place pour les agents du patrimoine.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les agents du patrimoine.

14 - Domaine et Patrimoine – Changement du compteur GAZ Salle des Sports rue des Chênes

Monsieur Frédéric LELONG explique que dans le cadre de la maintenance du compteur gaz situé rue des Chênes (salle de sports), GrDF propose désormais la location des équipements neufs. C'est pourquoi GrDF est amené à racheter le compteur existant pour 361,08 € HT et enclencher la location du nouvel équipement pour 46,94 € HT/mois.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion l'assemblée avait souhaité connaître le prix d'achat d'un compteur gaz. Après avoir effectué plusieurs démarches, il s'est avéré impossible d'obtenir des informations sur ce coût. Il s'agit de compteur facturé à la commande. Par contre notre contrat ne reprend pas de location. Ce coût est payé par l'intermédiaire du tarif P3 lié au marché de fourniture de chauffage.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si ce compteur est nécessaire.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du compteur de la salle des Chênes. Si le compteur tombe en panne les frais de réparation ou changement seront à charge de GrDF. Tous les 10 ans ces compteurs font l'objet d'une vérification dont le coût s'élève à 500 €.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si le contrat de fourniture de chauffage n'est pas en renégociation.

Monsieur le Maire indique que le marché arrive à échéance cette année. Une maîtrise d'ouvrage sera engagée pour relancer ce marché.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rachat du compteur gaz et le contrat de location proposé pour le nouvel équipement.

15 - Commande Publique – Projet Ecole Maternelle – Approbation de l'Avant-Projet Définitif

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER indique que dans le cadre du projet de Déconstruction/Reconstruction de l'école maternelle « les Roses » et de la crèche, l'avant-projet détaillé a été transmis par l'équipe de maîtrise d'œuvre Archis2 –Gonin.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption de l'avant-projet définitif.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si c'est sur ce projet-là qu'est basé la rémunération de l'architecte et le coût des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que les études de l'avant-projet définitif ont pour objet de définir les surfaces détaillées de tous les éléments du programme, d'arrêter en plan, coupe, façade et dimension le projet, de définir les principes constructifs en matériaux, les installations techniques et définir le coût des travaux et décomposer en lots séparés et de permettre à la Maîtrise d'ouvrage d'arrêter le programme.

Le dossier est passé en commission de sécurité, en commission d'accessibilité et auprès de l'éducation nationale. Cela permettra d'anticiper l'étude du projet par ces commissions.

Monsieur le Maire présente le projet, en précisant que le cout prévisionnel s'élève à 3 098 994,55 € HT soit 3 718 793,46€ TTC. Le cout prévisionnel initial était de 3 054 000 €

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si cette voirie est déclassée.

Monsieur le Maire répond que non pas encore. Il présente les plans de la future école. Le projet a été découpé en trois projets pour obtenir les financements DETR. En commun il y aura la chaufferie et les locaux techniques. Des modifications sont intervenues au niveau des sanitaires pour des raisons de mise en accessibilité. Au total il y a 6 classes dont trois avec décroissement. La bibliothèque pourra être transformée en classe en cas de besoin. Une salle de 110 m² servira à l'école et éventuellement de lieu pour des activités autres le soir. Deux accès seront possibles pour l'école. Au niveau du risque attentat, l'éducation nationale a validé le projet. Les façades en bois vont être verticales et non horizontales. Les surfaces vitrées servent à attirer le soleil pour réduire le chauffage du bâtiment. La qualité environnementale de ce bâtiment se situe au-dessus de la RT 2012 proche du HQE. L'empreinte carbone sera la plus basse possible par rapport à un bâtiment béton. Les toits végétalisés permettront de freiner l'eau 3m/s pour répondre aux normes de la loi sur l'eau.

A l'intérieur des rangements existent sur les murs de classes.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si les délais d'engagement sont tenus.

Monsieur le Maire indique que le permis de démolir est déposé, le permis de construire va suivre. Les prestataires pour les diagnostics et missions de contrôles sont déjà choisis. La consultation sur les espaces modulaires est lancée. Le calendrier est tenu à la semaine. La tenue du centre aéré de la période estivale à l'école primaire est validée. Les modalités de transfert de l'école ont été validées avec l'inspection académique. L'école va fermer le 7 juillet, une semaine de déménagement et la déconstruction va intervenir. Les montants indiqués sont avant appel d'offre.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avant-projet détaillé.

16 - Institution et vie politique - Fonctionnement des Assemblées - Indemnité des élus

Monsieur Olivier BONVARLET explique que par décrets 2016-596 et 2016-604 du 12 /05/2016 et 2016-1372 du 12/10/2016 les grilles indiciaires de la fonction publique ont évolué avec application au premier janvier 2017. Or, le montant des indemnités des élus est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Par délibération du 12 juin 2014, le Conseil Municipal avait fixé ces indemnités selon un pourcentage de l'indice brut de l'époque (1015). L'indice de référence est désormais l'indice 1022.

Le Trésorier a sollicité la commune, afin que celle-ci prenne les dispositions pour mettre en conformité le tableau des indemnités selon ces nouvelles modalités.

Afin de maîtriser les charges de la commune, l'équipe municipale a souhaité maintenir en l'état les montants des indemnités versées aux élus en réduisant le pourcentage des taux correspondants.

Monsieur le Maire indique que les indices de rémunérations des élus devaient être augmentés. Il souhaitait que les montants restent identiques malgré le changement de l'indice. Les taux seront donc diminuer pour un maintien des indemnités.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'indemnité suivants :

Fonction	Nom	Taux Proposés
Maire	CASTELL Jean-François	52,68 %
1er Adjoint au Maire	VERMUSE Isabelle	19,88%
2 ^{ème} Adjoint au Maire	LELONG Frédéric	19,88 %
3 ^{ème} Adjoint au Maire	TRASNEL Isabelle	19,88 %
4 ^{ème} Adjoint au Maire	DELANNOY Alain	14,91 %
5 ^{ème} Adjoint au Maire	COULON Christine	19,88%
6 ^{ème} Adjoint au Maire	GODSENS Jean-Jacques	19,88 %
7 ^{ème} Adjoint au Maire	WATTELLIER Marie-Aurélie	19,88 %
8 ^{ème} Adjoint au Maire	BONVARLET Olivier	19,88 %
Conseillère Municipale déléguée	BILLAUD Corinne	4,57 %
Conseillère Municipale déléguée	PAQUET Marie-Thérèse	4,57 %
Conseiller Municipal Délégué	DELPORTE Bernard	4,57 %
Conseillère Municipale déléguée	LOGEZ Isabelle	4,57 %
Conseiller Municipal Délégué	CORBUT Pierre	4,57 %

17 - Domaine et Patrimoine – Parcelle AN 185 - Vente d'une partie de la parcelle.

Madame Marie-Thérèse PAQUET explique que Monsieur POTIN envisage développer Route Nationale à AUCHY LES MINES une activité de friterie-drive. Il souhaite pour cela se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AN 185 située rue Paul Gauguin et plus particulièrement de la bande de terrain située entre la voie existante et le garage automobile.

Les services des Domaines ont estimés ce terrain à extraire de 215 m² à 11 000 €.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE demande s'il s'agit d'un bâtiment à étage.

Monsieur le Maire indique que oui.

Monsieur le Maire précise que ce rapport sera reporté à la prochaine réunion pour voir la finalité de ce projet.

18 - Emploi – Formation professionnelle - Formation animateurs BAFA

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER explique que dans le cadre du schéma de développement pour un encadrement de qualité signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune a la possibilité de former des animateurs pour répondre aux besoins de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et les ALSH.

Cette formation serait dispensée par un prestataire qui reste à définir. Elle sera proposée à des personnes de 17 à 40 ans. La commune avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et le Département financera une partie de cette qualification en contrepartie d'un investissement des jeunes dans le cadre des accueils de loisirs de la commune.

Madame Marie –Aurélié WATTELLIER demande pourquoi cela concerne un public jusque 40 ans.

Monsieur le Maire préférerait que la limite soit portée à 25 ans.

Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord pour la limite de 40 ans.

Monsieur Olivier BONVARLET rappelle que la dernière fois cette limite d'âge avait été fixée en fonction de l'âge d'un des employés qui devait passer ce diplôme.

Madame FIDELLE Lucette indique que 40 ans est l'âge limite.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il s'agit d'une exigence de la CAF.

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER indique que le projet portait plus sur des jeunes pour les vacances.

Monsieur le Maire propose de retenir cette opération pour les jeunes de 17 à 25 ans.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela lui paraît plus logique.

Monsieur Olivier BONVARLET demande qu'elle contrepartie est demandée aux jeunes bénéficiaires de cette opération.

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER indique qu'il s'agit de devoir travailler pour la commune une période de deux semaines. Il s'agit d'un contrat moral.

Monsieur le Maire dit que cela peut être acté par contrat écrit.

La contrepartie est fixée à un engagement de 4 semaines.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si cela n'est réservé qu'aux violainois.

Monsieur le Maire précise que cela sera également indiqué dans la délibération.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité la Formation animateurs BAFA pour les violainois de 18-25 ans avec une contrepartie de 4 semaines.

19 - Intercommunalité – SIVOM DES DEUX CANTONS- Modification des Statuts

Monsieur Frédéric LELONG Indique que lors de sa réunion du 2 mars, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le changement de dénomination du SIVOM des DEUX CANTONS

Des informations complémentaires sont arrivées à l'issue de la réunion du vote du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur la modification des statuts du SIVOM en connaissance de ces nouveaux éléments.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont appelées à se prononcer sur cette modification de statuts dans les trois mois à compter de la date de notification, soit avant le 26 mars 2017.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas 200 000 € mais 20 000 € que ce changement coûte. Mais il reste sur le même principe.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement à la modification des statuts du SIVOM des Deux Cantons (7 abstentions Mesdames TISON, PRONNIER, LECLERC-VOISIN, TRAISNEL, Messieurs FACHE et LUCAS, et 16 votes contre).

Monsieur le Maire aborde les deux questions sur table.

20 - Finances Publiques - Soutien à l'investissement public local. Demande de subvention

Madame Isabelle VERMUSE explique que dans le cadre de la loi de Finances 2017, l'Etat a renouvelé son engagement en faveur de « l'investissement public local » en mobilisant au niveau national une enveloppe d'un milliard deux cent millions d'euros.

L'article 141 de la loi de Finances relatif à ce Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL) prévoit la décomposition de cette dotation en deux enveloppes principales de 600 millions d'euros chacune. L'une fléchée vers les territoires ruraux vient notamment abonder l'enveloppe DETR, l'autre est affectée au soutien des projets répondant aux 8 grandes priorités nationales d'investissement.

Dans cette enveloppe, 450 millions sont destinés à la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics (notamment en termes d'accessibilité handicapés), au développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, au développement du numérique et de la téléphonie mobile et à la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

La dotation consacrée à la Région des Hauts de France s'élève à 56 millions d'euros (hors fonds métropolitain de la MEL) dont 40 millions d'euros consacrés aux grandes priorités d'investissement

Pour être éligibles, les opérations doivent être engagées avant le 31 décembre 2017. Le taux de subventionnement n'est pas défini à l'avance, mais le maître d'ouvrage se doit d'assurer un autofinancement de 30% minimum.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les opérations ci-dessous avec les montants d'investissements prévisionnels indiqués, pour lesquelles le dispositif de soutien à l'investissement sera sollicité :

- La démolition/Reconstruction de l'école maternelle et de la crèche pour 2 863 195,19€
- L'Équipement numérique de l'école Varet pour 44 540,92 €
- La rénovation de la Salle Lekeux 69 311,14€.

Monsieur le Maire indique que pour le projet de l'école le coût est différent car il ne tient pas compte des travaux de VRD. Il précise que :

pour l'école la demande de financement est de 25 % soit 15 798 €
pour l'école numérique un montant de subvention de 11 135,23 €

pour la salle Lekeux un montant de subvention de 17 327,78 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à rechercher les financements au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour les dossiers repris ci-dessus.

21 - Motion contre la rupture d'égalité sur le territoire

Monsieur le Maire explique que tous ont pu lire dans la presse que les modalités de délivrance des cartes d'identité vont changer.

La commune a été avertie par le sous-préfet des nouvelles modalités le 1^{er} février. Cette mise en place est effective le 14 mars. Cela est une perte de service public et une désorganisation des services. On demande aux personnes d'avoir un mail, un ordinateur de faire la demande via internet sans s'assurer des possibilités des personnes. C'est pourquoi, il propose cette motion.

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs. En effet, à partir de mars 2017 (14 mars pour le département du Pas-de-Calais), seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée seront habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement. L'amélioration de la sécurisation des pièces d'identité et la possibilité d'en faire la demande dans une autre ville que la sienne sont certes des progrès, mais bien maigre face à la rupture d'égalité sur le territoire.

Les habitants du département dont une part non négligeable d'entre eux est déjà dans une situation d'exclusion sociale, territoriale économique et sanitaire seront une nouvelle fois éloignés d'un service public

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers ;

Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;

Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;

Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Pour Violaines, les cartes seront délivrées à La Bassée. L'Etat abandonne ses citoyens et ne pense qu'à sa vision éloignée de fonctionnaire de l'état. On demande aux collectivités de mettre à disposition des citoyens le matériel informatique permettant de réaliser les démarches en interdisant au personnel d'aider les citoyens à faire leur démarche.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE demande par qui a été lancée la motion. Est-elle d'initiative des Maires de France ?

Monsieur le Maire indique que la motion a été décidée par lui ce soir. Les maires de France ont fait valoir leurs droits. Il est intolérable de voir cela. Cette carte d'identité fonctionnait bien. Monsieur le Maire indique qu'il se met à la place d'une personne âgée.

Monsieur le Maire ajoute que cela est un abandon du service public sans concertation.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si l'on ne peut pas devenir mairie équipée.

Monsieur le Maire répond que non, c'est l'Etat qui a choisi les communes équipées.

Monsieur Olivier BONVARLET indique que pour les passeports le délai est trois semaines pour obtenir un rendez-vous.

Monsieur le Maire reprend en expliquant qu'on ne parle jamais que la France est un beau pays où l'on soigne gratuit, on éduque gratuit, le pays où il y a le plus de bénévoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce favorablement à l'unanimité sur cette motion.

22 - Communications du Maire - Article 2122-22 Délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

Décision	Objet	Titulaire	Montant
2017-006 En date du 23/02/2017	Fourniture du repas pour le banquet des aînés	HERVE TRAITEUR ANNOEULLIN	25,22 € TTC par personne Max de 5 044,00 € TTC

Clôture de séance à 20h37